



DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2025-31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025-31

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉCISION DU MAIRE

M57 FONGIBILITE DES CREDITS

DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20251015-DM_2025-31-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2025
Publication : 27/10/2025

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 23-2022 portant sur le passage au 01 janvier 2024 à la nomenclature M57
Vu la délibération 59-2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération 20-2025 portant adoption du vote du budget 2025 ;
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57 ;

Considérant que suite à des dépenses imprévues sur le marché de l'extension de l'école du Village, il convient d'effectuer des mouvements de crédits entre les comptes 21312 et 21318 afin de transférer des dépenses inscrites au 21318 vers le compte 21312 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de procéder aux virements de crédits comme suit : Section investissement.

Imputation-fonction-chapitre-opération	Libellé	Montant
21312-201-21-300	Bâtiments scolaires	+ 60 000 ,00 €
21318-510-21	Autres bâtiments publics	- 60 000 ,00 €
	TOTAL	0,00€

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'Article.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Michel LACOUX

